

MODALITÉS COMPLETES DE L'OFFRE

POINT S GOODYEAR – Jusqu'à 100 euros remboursés en carte carburant

1. Présentation de l'offre :

L'offre « **POINT S GOODYEAR – Jusqu'à 100 euros remboursés en carte carburant** » (ci-après l'Offre) est organisée par la société Point S France, située 9 rue Curie 69006 LYON (ci-après l'Organisateur), **du 07/03/2022 au 02/04/2022** dans les points de vente Point S participant à l'Offre dont la liste est disponible sur www.points.fr ou sur simple demande à l'adresse du siège de Point S France. Votre remboursement se fera sous la forme d'une carte carburant uniquement.

Le montant de la carte dépendra du nombre et de la taille de jante des pneumatiques achetés et montés comme détaillé dans le tableau ci-dessous :

	16 POUCES ET MOINS	17-18 POUCES	19 POUCES ET PLUS
2 PNEUS GOODYEAR ou DUNLOP	15€	25€	50€
4 PNEUS GOODYEAR OU DUNLOP	30€	50€	100€

2. Conditions d'éligibilité à l'offre :

Cette Offre est réservée aux personnes physiques majeures et personnes morales résidant ou exerçant en France métropolitaine, en Corse, hors DOM-TOM (ci-après le Client).

La présente offre est limitée à quatre (4) pneus maximum par carte grise pour les particuliers (personnes physiques majeures) et à quatre (4) pneus maximum par carte grise dans la limite de deux cartes grises pour les sociétés (personnes morales).

3. Comment participer :

Pour participer à l'Offre et obtenir votre remboursement :

- 1- Achetez et faites monter **simultanément** 2 (deux) ou 4 (quatre) pneumatiques de marque **GOODYEAR ou DUNLOP** toutes gammes, de tailles de jantes de 14 à 19" et plus, **entre le 07/03/2022 et le 02/04/2022**. Les pneumatiques, le montage, valve et équilibrage devront apparaître sur la même facture.
- 2- Rendez-vous obligatoirement, dans les **5 jours maximum après votre achat** (date de la facture faisant foi) sur le site : www.offres-points-2022.fr muni :
 - a. **D'un scan de votre facture originale** mentionnant la date d'achat, le nom et prénom (ou raison sociale le cas échéant), le nombre de pneumatiques achetés (2 ou 4), leur dimension, le montage et l'équilibrage et la raison sociale du point de vente Point S (en entourant ces éléments et en vous assurant qu'ils soient bien lisibles). Attention les bons de commande et devis ne seront pas acceptés.
 - b. **D'un scan de votre carte grise** au même nom, prénom (ou raison sociale le cas échéant) et numéro d'immatriculation que ceux figurant sur votre facture.
- 3- Procédez à votre inscription en ligne en fournissant vos coordonnées complètes (Civilité, nom, prénom, email, adresse postale) et en téléchargeant le scan ou la photo de votre facture originale et de votre carte grise.

4. Obtention de votre carte carburant :

Si votre demande est conforme, vous recevrez votre carte carburant par voie postale uniquement sous **4 à 6 semaines**. Toute autre forme de remboursement est exclue.

5. Tirage au sort :

En participant à cette offre, et si votre demande est conforme, vous serez automatiquement inscrit au tirage au sort mettant en jeu une Fiat 500 hybride ! Le règlement complet du jeu sera accessible sur www.offres-points-2022.fr pendant toute la durée de l'opération.

6. Mentions complémentaires importantes :

Toutes demandes incomplètes ou effectuées hors délai, feront l'objet d'un email indiquant les raisons du refus. L'Organisateur refusera toute demande de réclamation par courrier ou, s'il apparaissait des fraudes, falsifications de la facture d'achat et pose des pneumatiques ou des dysfonctionnements intervenus dans le cadre de la participation. Le cas échéant, l'Organisateur, ou toute personne habilitée par lui à cet effet, se réserve le droit d'exiger l'original de la facture et la carte grise du véhicule sur laquelle ont été montés les pneumatiques. Si la fraude est avérée, l'Organisateur sera en droit de refuser la demande de remboursement du Client.

Enfin, il est précisé que l'Organisateur ne saurait être tenu responsable du mauvais fonctionnement du réseau internet, ou de tout dommage, matériel ou immatériel causé aux internautes, à leurs équipements informatiques, téléphoniques et aux données qui y sont stockées, dans le cadre de leur participation à l'Offre.

Chaque Client, qui participe à l'Offre est réputé avoir pris connaissance et avoir accepté les modalités complètes de l'Offre consultable sur le site www.points.fr ou auprès de Point S France 9 rue Curie 69006 LYON.

Les frais de participation ne seront pas remboursés par l'Organisateur.

Pour toutes questions, contestations et complément d'information sur cette opération, vous pouvez contacter le service client : service.consommateur@take-off.fr avant le **31/05/2022** en précisant **le numéro de l'offre (3068)** dans l'objet de votre mail, l'opération sera définitivement clôturée après cette date.

7. Données personnelles :

Point S France s'engage à se conformer aux dispositions suivantes : (ci-après les « Dispositions relatives aux Données Personnelles »)

- la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés,
- le règlement général sur la protection des données 2016/679 du 27 avril 2016.

En qualité de responsable des traitements, Point S France dont le siège social est 9 rue Curie à Lyon (69006), s'engage à effectuer les opérations de traitement des données à caractère personnel vous concernant conformément aux Dispositions relatives aux Données Personnelles.

Les données collectées dans le cadre de l'opération concernent les données visées au point numéro 3 des présentes.

La validation de la participation à l'opération est subordonnée à la fourniture desdites informations, étant précisé que la participation à cette opération n'est aucunement conditionnée à la réception de prospection directe de la part du responsable de traitement.

Les données personnelles sont collectées pour les finalités suivantes : l'organisation de l'opération ainsi que l'envoi d'informations et d'offres sur les services fournis par le réseau POINT S dans le cadre de campagnes marketing-communication ultérieures.

Le traitement de vos données personnelles est fondé sur l'article 6, paragraphe 1, point a du règlement général sur la protection des données, soit le consentement.

La durée de conservation de vos données à caractère personnel est limitée à une durée maximum de 36 mois à compter de leur collecte. Les données bancaires seront supprimées dès la fin de l'opération.

Les données personnelles collectées sont destinées uniquement à la société Point S France ainsi qu'à tout éventuel sous-traitant agissant sur lesdites données. Vos données feront l'objet d'un transfert hors de l'Union Européenne dans le respect des Dispositions relatives aux Données Personnelles.

Point S prendra toutes précautions utiles aux fins de préserver la sécurité et la confidentialité de vos données et, notamment, empêcher qu'elles soient déformées, endommagées, ou que des tiers non autorisés y aient accès.

En application des Dispositions relatives aux Données Personnelles, vous pouvez à tout moment accéder à vos données, demander leur modification, leur portabilité ou leur suppression. Ainsi, vous pouvez demander à tout moment à ce que soient rectifiées, complétées, clarifiées, mises à jour ou effacées vos données. Vous pouvez exercer vos droits en écrivant au Service Communication Point S France à l'adresse suivante : Point S France -9 rue Curie -69006 LYON. En l'occurrence, Point S France garantit que ces demandes seront prises en compte dans les meilleurs délais. Il est par ailleurs rappelé que vous disposez d'un droit d'introduire une réclamation auprès de l'autorité de contrôle compétente en cas de non-respect par Point S France de ses obligations en la matière.

La collecte de vos données personnelles est obligatoire pour participer à l'opération. Par conséquent, les personnes qui exerceront le droit de suppression des données les concernant avant la fin de l'opération seront réputées renoncer à leur participation.

Règlement complet du jeu Point S

OPE2 Point S : 1 Fiat 500 hybride à gagner

Article 1. – Société Organisatrice

La Société Point S France, située 9 rue Curie 69006 LYON, immatriculée sous le numéro RCS Lyon 315 127 944 00090 (Ci-après la « **Société Organisatrice** ») organise un jeu par tirage au sort avec obligation d'achat intitulé « **OPE2 Point S : Fiat 500 hybride à gagner** » (Ci-après le « **Jeu** »).

Article 2. – Annonce du Jeu

Le Jeu se déroulera du 07/03/2022 au 02/04/2022 inclus (ci-après la « Période du Jeu ») et fera l'objet d'une communication via les supports suivants :

- . Site internet de la marque : www.points.fr
- . PLV promotionnelles mises en place dans les points de vente participants au Jeu
- . Bulletins promotionnels mis à disposition dans les points de vente participants au Jeu

Article 3. – Conditions d'accès au Jeu

Le Jeu est ouvert à toute personne physique majeure (à la date de participation) résidant en France métropolitaine (Corse incluse), à l'exclusion des membres du personnel de la Société Organisatrice et de leurs familles respectives, ainsi que de toute entité ayant participé directement ou indirectement à la conception, l'organisation, la réalisation et/ou la gestion du Jeu.

La Société Organisatrice se réserve le droit d'exclure tout Participant ne respectant pas l'équité du Jeu.

Aucune participation en dehors de la Période du Jeu ne sera prise en compte.

Le jeu est limité à une participation et/ou dotation par foyer (même nom, même adresse, même adresse mail).

Article 4. – Dotations

4.1. – Définition des dotations :

Une Fiat 500 Hybride d'une valeur commerciale de 15 790€TTC.

La dotation comprend :

- Une Fiat 500 Hybride / MY21 série 9-Cult Hybrid 1.0 BSG 70 CH
- La carte grise du véhicule

- La livraison du véhicule dans le point de vente le plus proche de l'adresse du gagnant

La voiture sera livrée dans le point de vente Point S le plus proche de l'adresse du gagnant. Le gagnant conviendra de la date de livraison avec le point de vente.

4.2. – Précisions sur les dotations

Les dotations sont non modifiables, non échangeables et non remboursables. La valeur des dotations est déterminée au moment de la rédaction du présent Règlement et ne saurait faire l'objet d'une contestation quant à son évaluation. Les dotations ne peuvent faire l'objet d'une demande de contrepartie financière, d'échange ou de reprise, pour quelque raison que ce soit.

La Société Organisatrice se réserve la possibilité, si les circonstances l'exigent, de substituer, à tout moment, à la dotation, une dotation d'une valeur unitaire commerciale et de caractéristiques équivalentes.

Seules les dotations listées dans ce présent Règlement sont susceptibles d'être attribuées dans le cadre du Jeu. En aucun cas, le nombre de chacune des dotations ne pourra être supérieur à celui visé au présent règlement.

Article 5. – Modalités et conditions de participation

5.1. – Modalités de participation

Pour participer au Jeu :

- 1- Achetez et faites monter **simultanément** 2 (deux) ou 4 (quatre) pneumatiques de marque **GOODYEAR ou DUNLOP** toutes gammes, de tailles de jantes supérieures ou égale à 15 pouces, **entre le 07/03/2022 et le 02/04/2022 dans un centre Point S participant.**

Les pneumatiques, le montage, valve et équilibrage devront apparaître sur la même facture.

- 2- Rendez-vous obligatoirement, dans les **5 jours maximum après votre achat** (date de la facture faisant foi) sur le site : www.offres-points-2022.fr muni :
 - a. **D'un scan de votre facture originale** mentionnant la date d'achat, le nom et prénom (ou raison sociale le cas échéant), le nombre de pneumatiques achetés (2 ou 4), leur dimension, le montage et l'équilibrage et la raison sociale du point de vente Point S (en entourant ces éléments et en vous assurant qu'ils soient bien lisibles). Attention les bons de commande et devis ne seront pas acceptés.
 - b. **D'un scan de votre carte grise** au même nom, prénom (ou raison sociale le cas échéant) et numéro d'immatriculation que ceux figurant sur votre facture.
- 3- **Procédez à votre inscription** en ligne en fournissant vos coordonnées complètes (Civilité, nom, prénom, email, adresse postale) et en téléchargeant le scan ou la photo de votre facture originale et de votre carte grise.

Si votre demande est conforme, vous serez automatiquement inscrit au tirage au sort.

5.2. – Désignation des gagnants

Les gagnants seront désignés par un tirage au sort réalisé sous contrôle d'huissier au plus tard 1 mois après la fin du Jeu.

Le gagnant sera contacté par e-mail dans les 15 jours suivant le tirage au sort pour l'informer de son gain. Il disposera alors un délai maximum de 7 jours pour répondre à cet e-mail et confirmer son gain.

La Société Organisatrice se réserve le droit de vérifier par tous moyens que le gagnant a participé à l'opération dans des conditions conformes au présent règlement, les participations non-conformes entraînant la disqualification du gagnant et l'annulation de son gain.

Le jeu est limité à une participation et/ou dotation par foyer (même nom, même adresse mail).

Dans un souci de confidentialité, il ne sera effectué aucun envoi ni communication téléphonique de la liste de gagnants.

Article 6. – Règlement

La participation au Jeu implique l'acceptation pleine et entière du présent Règlement (ci-après le « **Règlement** »).

Il ne sera répondu à aucune demande (par courrier électronique ou par téléphone) concernant l'interprétation ou l'application du Règlement, concernant les modalités et mécanismes du Jeu.

Le présent règlement a été déposé auprès de la SCP SYNERGIE HUISSIERS 13 – Huissiers de Justice associés – 21 rue Bonnefoy, 13006 Marseille.

Le présent Règlement est également disponible sur le site www.offres-points-2022.fr pendant toute la durée du Jeu.

Article 7. – Limite de responsabilité

7.1. – La Société Organisatrice s'engage à mettre tous les moyens en œuvre avec ses prestataires pour assurer le bon déroulement du Jeu. Néanmoins, si une défaillance technique survient et affectait le bon déroulement du Jeu dans des conditions indépendantes de la volonté de la Société Organisatrice, cette dernière ne saurait être engagée à l'égard des participants.

7.2. – Si les coordonnées d'un gagnant sont inexploitable ou si les gagnants ne peuvent être identifiés ni par leur nom, ni par leur adresse électronique, ni par leur numéro de téléphone, il n'appartient pas à la Société Organisatrice de faire des recherches complémentaires afin de retrouver les gagnants indisponibles, qui ne pourront pas recevoir leur dotation.

7.3. – En cas de renonciation expresse du gagnant à bénéficier de sa dotation, celle-ci sera conservée par la Société Organisatrice et pourra être utilisée dans le cadre d'une opération ultérieure, si la nature de la dotation le permet, et sans que la responsabilité de la Société Organisatrice ne puisse être engagée de ce fait.

7.4. - Les messages fournis aux Participants par le Site au moment de leur participation sont automatiques et communiqués sous réserve de vérification par la Société Organisatrice du respect de l'ensemble des dispositions du présent règlement, de l'absence de fraude ou de tout dysfonctionnement informatique.

7.5. - La Société Organisatrice ne saurait être tenue pour responsable en cas de non délivrance du courrier électronique annonçant le gain par suite d'une erreur dans l'adresse indiquée par le Participant sur son formulaire de participation au Jeu, en cas de défaillance du fournisseur d'accès, en cas de défaillance du réseau internet ou pour tout autre cas.

Article 8. – Disqualification

Les participants autorisent toutes vérifications concernant leur identité, leur âge, leur adresse mail et leur téléphone dans le cadre du Jeu. Toute participation non conforme au présent règlement, incomplète ou avec des coordonnées erronées sera considérée comme nulle.

Toute fraude ou tentative de fraude, d'augmenter ses chances de gain par tous moyens ou autre est proscrite.

La Société Organisatrice pourra également annuler tout ou partie du Jeu s'il apparaît que des fraudes sont intervenues sous quelque forme que ce soit, dans le cadre de la participation au Jeu et/ou de la détermination des gagnants.

En cas de sanction ou de réclamation, il convient aux participants d'apporter la preuve qu'ils ont adopté un comportement conforme au présent Règlement. La responsabilité de la Société Organisatrice ne pourra être engagée à ce titre.

Article 9. – Force majeure et modifications

La Société Organisatrice ne saurait encourir une quelconque responsabilité si, en cas de force majeure ou d'évènements indépendants de sa volonté ou si les circonstances l'exigent, elle était amenée à annuler le présent Jeu, à l'écourter, le proroger, le reporter, le suspendre ou à en modifier les conditions, sa responsabilité ne pouvant être engagée de ce fait.

Elle se réserve, dans tous les cas, la possibilité de prolonger la période de participation.

Article 10. – Exonération de responsabilité

La Société Organisatrice ne saurait être tenue responsable de tout défaut ou dysfonctionnement des dotations.

La Société Organisatrice décline toute responsabilité pour tous les incidents ou accidents qui pourraient survenir aux gagnants pendant l'utilisation et/ou la jouissance des dotations.

Article 11. – Droit applicable et Litiges

Le Jeu est soumis au droit français.

Tout litige concernant l'interprétation du Règlement et/ou les cas non prévus par le présent Règlement feront l'objet d'un règlement amiable. A défaut, il sera soumis aux juridictions du ressort de la Cour d'appel du participant.

Article 12. – Protection des données à caractère personnel

Point S France s'engage à se conformer aux dispositions suivantes : (ci-après les « Dispositions relatives aux Données Personnelles »)

- la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés,
- le règlement général sur la protection des données 2016/679 du 27 avril 2016.

En qualité de responsable des traitements, Point S France dont le siège social est 9 rue Curie à Lyon (69006), s'engage à effectuer les opérations de traitement des données à caractère personnel vous concernant conformément aux Dispositions relatives aux Données Personnelles.

Les données collectées dans le cadre de l'opération concernent les données visées au point numéro 3 des présentes.

La validation de la participation à l'opération est subordonnée à la fourniture desdites informations, étant précisé que la participation à cette opération n'est aucunement conditionnée à la réception de prospection directe de la part du responsable de traitement.

Les données personnelles sont collectées pour les finalités suivantes : l'organisation de l'opération ainsi que l'envoi d'informations et d'offres sur les services fournis par le réseau POINT S dans le cadre de campagnes marketing-communication ultérieures.

Le traitement de vos données personnelles est fondé sur l'article 6, paragraphe 1, point a du règlement général sur la protection des données, soit le consentement.

La durée de conservation de vos données à caractère personnel est limitée à une durée maximum de 36 mois à compter de leur collecte. Les données bancaires seront supprimées dès la fin de l'opération.

Les données personnelles collectées sont destinées uniquement à la société Point S France ainsi qu'à tout éventuel sous-traitant agissant sur lesdites données. Vos données feront l'objet d'un transfert hors de l'Union Européenne dans le respect des Dispositions relatives aux Données Personnelles.

Point S prendra toutes précautions utiles aux fins de préserver la sécurité et la confidentialité de vos données et, notamment, empêcher qu'elles soient déformées, endommagées, ou que des tiers non autorisés y aient accès.

En application des Dispositions relatives aux Données Personnelles, vous pouvez à tout moment accéder à vos données, demander leur modification, leur portabilité ou leur suppression. Ainsi, vous pouvez demander à tout moment à ce que soient rectifiées, complétées, clarifiées, mises à jour ou effacées vos données. Vous pouvez exercer vos droits en écrivant au Service Communication Point S France à l'adresse suivante : Point S France -9 rue Curie -69006 LYON. En l'occurrence, Point S France garantit que ces demandes seront prises en compte dans les meilleurs délais. Il est par ailleurs rappelé que vous disposez d'un droit d'introduire une réclamation auprès de l'autorité de contrôle compétente en cas de non-respect par Point S France de ses obligations en la matière.

La collecte de vos données personnelles est obligatoire pour participer à l'opération. Par conséquent, les personnes qui exerceront le droit de suppression des données les concernant avant la fin de l'opération seront réputées renoncer à leur participation.

Article 13. – Contact

Pour toute question concernant le jeu, contactez le service consommateur dédié au jeu en écrivant à service.consommateur@take-off.fr en précisant dans l'objet de votre mail «**3068 - Jeu Point S OP2**».

Toute réclamation devra être portée à la Société Organisatrice **avant le 31/05/2022**. Après cette date, aucune réclamation ne sera traitée par la Société Organisatrice.

SELECTION S

2 AMORTISSEURS OFFERTS*
POUR L'ACHAT DE
4 AMORTISSEURS POSÉS

KYB **MONROE** **SACHS****

* Les 2 moins chers des 4. Pose obligatoire dans nos ateliers, le jour de l'achat des 4 amortisseurs, pose facturée en sus et non soumise à la remise. ** Ou autres marques équivalentes. Voir conditions en magasin. Offre non cumulable avec d'autres opérations en cours.

Du 7/03 au 2/04/2022 : Bénéficiez de 2 amortisseurs MONROE, KYB, SACHS* OFFERTS pour l'achat de 4 amortisseurs MONROE, KYB, SACHS* posés. Pose en sus obligatoire dans nos ateliers le jours de l'achat des 4 amortisseurs.

PLAN S

1 LAVE-GLACE TOUTES SAISONS POINT S*
OFFERT
POUR L'ACHAT D'UN JEU DE
BALAIS D'ESSUIE-GLACE POINT S**

Gamme point S

Réf. 221740/
2PSL5505

* Voir conditions en magasin. ** Ou autres marques équivalentes. Offre non cumulable avec d'autres opérations en cours.

Du 7/03 au 2/04/2022 : Pour l'achat de 2 balais d'essuie glace Point S (ou autre marque équivalente) 1 lave-glace Points Toutes Saisons 5 litres (ref.221740 / 2PSL5505) est OFFERT.